

Contexte général : le processus de requête de paiement

En novembre 2020, le secteur européen des paiements lancera un dispositif baptisé Requête de paiement SEPA (SRTP). Ce dispositif paneuropéen vise à améliorer l'expérience de paiement de bout en bout pour les entreprises, les consommateurs et toute autre personne effectuant et recevant des paiements. Les services de requête de paiement reposant sur ce dispositif devraient être introduits dans des contextes de paiement nombreux et divers par les banques et autres fournisseurs, ce dans un avenir proche.

Une requête de paiement implique qu'un payeur et un bénéficiaire échangent électroniquement des données structurées par le biais d'une requête de paiement, avant tout transfert de fonds. La demande de paiement améliore le processus de paiement standard en y adjoignant un échange de messages, qui intervient avant le paiement réel et comprend :

1. Une requête de paiement adressée au payeur.
2. L'acceptation (ou le refus) de cette requête par le payeur.

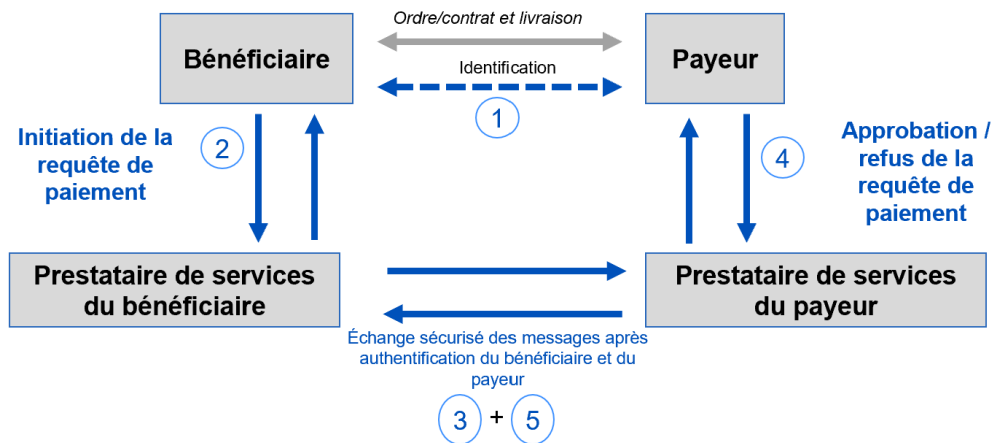
Grâce aux informations fournies dans le cadre de cet échange de messages, le payeur peut identifier le bénéficiaire et ce dernier peut facilement identifier et rapprocher le paiement concerné.

La requête de paiement n'est ni un moyen de paiement ni un instrument de paiement, ni une facture, mais un moyen de demander l'initiation d'un paiement. L'opération commerciale sous-jacente et le paiement qui doit suivre l'échange de messages dans le cadre de la requête de paiement ne font pas partie du processus de requête de paiement. Il est important de noter que l'approbation d'une requête de paiement par le payeur ne constitue en aucune façon une quelconque forme de garantie concernant le paiement, qui est un processus distinct.

Selon le modèle standard à quatre intervenants prévus par le dispositif Requête de paiement SEPA du Conseil européen des paiements, les étapes de la demande de paiement sont les suivantes :

- À partir de l'identifiant du payeur et des informations sur le prestataire de services de la requête de paiement du payeur reçues du payeur (1), la requête de paiement est initiée par le bénéficiaire (2).
- La requête de paiement parvient au payeur via les prestataires de services de requête de paiement du payeur et du bénéficiaire (3)¹, qui authentifient tous les deux leur client respectif.
- Le payeur approuve ou refuse la requête de paiement qui lui est présentée par son prestataire de services et dans laquelle figurent toutes les données nécessaires sur le bénéficiaire et pour paiement ultérieur (4).
- Cette approbation/ce refus est signifié(e) au bénéficiaire via les deux prestataires de services (5). En cas d'approbation le paiement est effectué.

¹ Bien que le modèle à quatre intervenants soit le modèle standard, le système peut également s'appliquer à d'autres modèles, notamment un modèle faisant intervenir un échange direct de requête de paiement entre le bénéficiaire et le payeur. D'autres prestataires de services peuvent également intervenir dans le processus (par exemple, les prestataires de services REQUETE DE PAIEMENT et les prestataires de services de paiement).



La requête de paiement peut être appliquée à pratiquement tous les scénarios de paiement, des scénarios en temps réel en passant par les scénarios dans lesquels toutes les parties sont présentes aux scénarios dans lesquels les parties se trouvent à différents endroits et peuvent intervenir à différents moments. Dans le détail, la requête de paiement prend en charge les cas d'utilisation portant sur l'une des combinaisons suivantes :

- Acceptation immédiate : la requête de paiement doit être acceptée immédiatement, au moment de la présentation.
- Acceptation ultérieure : la requête de paiement peut être acceptée à un autre moment que la présentation (c.-à-d. ultérieurement).
- Paiement immédiat : la requête de paiement doit être payée par le payeur immédiatement, au moment de l'acceptation.
- Paiement ultérieur : le paiement est initié à un autre moment que l'acceptation (c.-à-d. ultérieurement).